



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PREMIERE REUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE SÉCURITÉ AÉRIENNE
DE L'AVIATION POUR LA RÉGION AFRIQUE – OCÉAN INDIEN
(RASG-AFI/1)**

Kampala, Ouganda (26 – 27 mars 2012)

**Point 4 de l'ordre du jour: Etat de mise en œuvre et suivi des recommandations du
SP AFI RAN**

COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

(Présenté par l'Afrique du Sud)

| RÉSUMÉ ANALYTIQUE |
|--|
| Ce document met en relief les projets de coopération en matière de sécurité dans la région, ainsi que certaines initiatives et/ou contributions apportées à ceux-ci. |
| RÉFÉRENCE(S): |
| En relation avec le(s) objectif(s) stratégique(s) de l'OACI: |

1. INTRODUCTION

Lors de la conférence de haut niveau sur la sécurité tenue à l'OACI en 2010, les États, représentés par les Directeurs Généraux des Transports, ont signé une déclaration aux termes de laquelle ils se sont engagés à ce qui suit:

- a) Développer des solutions durables de sécurité, y compris la création ou le renforcement d'organisations et d'initiatives régionales et sous-régionales de supervision de la sécurité; et
- b) Partager les informations appropriées relatives à sécurité entre les États et toutes les autres parties prenantes de l'aviation.

De plus, lors de la réunion conjointe CAFAC et OACI tenue dans les bureaux de la CAFAC en août 2010 à Dakar, au Sénégal, une décision de créer et de mettre en œuvre un plan coopératif d'inspection AFI (AFI CIS) a été adopté.

Toutes ces résolutions et/ou initiatives visent à améliorer la sécurité de l'aviation. En Afrique, la sécurité de l'aviation demeure un grand sujet de préoccupation et ceci est démontré par le nombre d'États africains qui figurent sur la liste de la commission d'examen des résultats d'audit de l'OACI. Des 54 États africains qui participent activement à l'aviation civile, 27 États sont sur la liste ARRB, ce qui indique clairement que l'Afrique a le nombre le plus élevé par région d'États qui sont sur ARRB. Il est inutile de dire que le statu quo représente un sombre tableau pour la sécurité de l'aviation de l'ensemble de l'Afrique et cela crée la nécessité pour les États africains d'adopter une approche commune pour relever les défis auxquels ils sont confrontés.

2. ANALYSE

2.1 Organisations Régionales de Supervision de la Sécurité (RSOO)

La mise en place de RSOO a été identifiée comme étant l'un des facteurs qui puissent aider à améliorer la sécurité de l'aviation. Les avantages de RSOO sont notamment, l'harmonisation et l'interopérabilité des outils clés, tels que la législation, pour une supervision efficace de la sécurité ainsi que le partage des ressources, ce qui entraînera une diminution des coûts liés à la sécurité de l'aviation.

En octobre 2011, l'OACI a organisé une conférence très fructueuse sur RSOO, elle a permis aux États et/ou régions d'échanger des informations sur, entre autres, les avantages d'avoir RSOO ainsi que d'apprendre à partir de l'expérience d'autres régions qui ont déjà mis en place RSOO, tel que PASO (Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique).

Il était très clair de la conférence que la mise en place de RSOO ne serait pas une promenade dans le parc, qu'il y aura d'immenses défis mais que les avantages l'emportent largement sur les défis.

Dans la région de la SADC, le processus de mise en place d'un RSOO dénommé SASO a été initié et est, en fait, à un stade avancé puisque la Charte a été élaborée et a été recommandée par les ministres des transports de la SADC pour l'approbation par le Conseil des ministres de la SADC.

Toutefois, la mise en place de SASO sans d'autres RSOO dans la région d'Afrique ne donnerait pas beaucoup de fruits. Pour que cette initiative puisse produire de meilleurs résultats, chaque région d'Afrique devrait mettre en place une RSOO qui se traduira par l'efficacité de la

supervision de la sécurité dans les régions, produisant ainsi une incidence et un changement de l'image de la sécurité aérienne dans toute l'Afrique.

2.2 Partage des informations relatives à la sécurité

Les ministres africains se sont engagés à soutenir les Services Météorologiques Nationaux (SMN) pour qu'ils se conforment aux normes de qualité de l'OACI. L'engagement a été donné lors de la "Première conférence des ministres chargés de la météorologie en Afrique" à Nairobi, au Kenya des 12 au 16 avril 2010. Lors d'une réunion ultérieure des "ministres de la SADC chargés des Transports et de la Météorologie" à Pemba, au Mozambique au cours du mois de mai 2010, les ministres ont encouragé la coopération régionale au sein de MASA et ont appelé à une plus grande coopération entre les États membres.

2.3 AFI CIS

Le CIS AFI a été identifié comme étant un moyen d'aider les États à résoudre leurs insuffisances de supervision de la sécurité et d'importantes préoccupations de sécurité grâce à la création d'un réservoir d'inspecteurs disponibles, choisis dans la région AFI, pour aider les États à s'acquitter en permanence de leurs obligations de surveillance de sécurité, particulièrement en matière de certification et de surveillance. La CAFAC a la responsabilité globale de gestion de la CIS AFI et l'OACI fournit le soutien technique nécessaire pour la mise en œuvre.

L'avantage principal de ce système est qu'avec un réservoir d'inspecteurs disponibles, les États qui n'ont pas suffisamment de personnel qualifié seraient en mesure de profiter de l'expertise disponible afin de satisfaire à leurs obligations de supervision de la sécurité.

Dès le départ, l'Afrique du Sud s'est engagée à participer à ce régime et a, jusqu'à présent, confirmé son engagement en nommant quatre (4) inspecteurs (2 navigabilité et 2 opérations). De surcroît, l'Afrique du Sud signera bientôt un protocole d'entente, en tant qu'indication supplémentaire de son engagement à cet égard.

3. SUITE A DONNER PAR LA RÉUNION

La réunion est invitée à:

- 3.1 prendre note des informations fournies dans ce document;
- 3.2 encourager les régions à accélérer le processus de mise en place de RSOO;
- 3.3 encourager les États à s'engager à CIS AFI;
- 3.4 encourager les États à tirer pleinement parti de l'assistance offert par le biais de la CIS AFI et
- 3.5 encourager les États à partager les informations relatives à la sécurité dans l'objectif de rendre la sécurité au ciel africain

-FIN-